

Droits de première inscription

Premier enfant du foyer	1 000 EUR
À partir du deuxième enfant	500 EUR

→ Le règlement des droits de première inscription est nécessaire pour valider l'inscription.

Cotisations d'écologie

	Facturation annuelle Total année scolaire	Facturation trimestrielle			Facturation mensuelle	
		Total année scolaire	1 ^{er} trimestre	2 ^e et 3 ^e trimestre	Total année scolaire	Montant mensuel
Maternelle <i>PS, MS, GS</i>	4 825 EUR	5 000 EUR	2 000 EUR	1 500 EUR	5 000 EUR	500 EUR
Élémentaire <i>CP, CE1, CE2, CM1, CM2</i>	5 066 EUR	5 250 EUR	2 100 EUR	1 575 EUR	5 250 EUR	525 EUR
Collège <i>6^e, 5^e, 4^e, 3^e</i>	6 031 EUR	6 250 EUR	2 500 EUR	1 875 EUR	6 250 EUR	625 EUR
Lycée <i>2^e, 1^e, T^e</i>	6 031 EUR	6 250 EUR	2 500 EUR	1 875 EUR	6 250 EUR	625 EUR

Règlement avant le 15 sept. 2023

1^{er} trimestre : 40% de septembre à décembre
2^e trimestre : 30% de janvier à mars
3^e trimestre : 30% d'avril à juin

10 mensualités de septembre à juin.

Autres prestations

	Tarif annuel (septembre - juin)
Garderie <i>1 heure / semaine</i>	50 EUR
Étude surveillée <i>1 heure / semaine</i>	75 EUR
Accompagnement FLSCO <i>1 heure / semaine</i>	138 EUR
Activité extrascolaire (AES) Association sportive (AS)	138 EUR
Petit conservatoire de musique	650 EUR

→ Les conditions de facturation, de remise et de règlement se trouvent dans le Règlement financier de l'établissement.

→ Les frais d'examen obligatoires sont inclus dans les cotisations d'écologie : diplôme national du brevet (3^e) et baccalauréat général (épreuves de 1^e et épreuves de T^e).

→ Une caution de 125 EUR est due pour tous les collégiens.

Le Chef d'établissement

Le Président de la Curatelle

Corinne GACEL

Jean-Claude FEDOU